

CONVENTION FINANCIERE PLURIANNUELLE 2013-2015
Contrat de prêt global 2014
VILLEO

Conformément au contrat de prêt global sus visé Villeo a exercé auprès de la Caisse des Dépôts au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 courant les lignes de prêt suivantes :

▪ **Opérations financées :**

Ligne de prêt	Nom et adresse des opérations	Type d'opération
N°1 -2-3-4	rue de chenôve, Dijon (VEFA passages J Jaurès)	Construction de 25 logements
N°1-2-3-4	20-22 Avenue du Drapeau- Dijon (VEFA Casa Nuova)	Construction de 08 logements
N°1-2-3-4	15 allée Claude Jade, Dijon (CN Heudelet lot 9)	Construction de 16 logements
N°1-2-3-4	6 rue Edgar Quinet- Dijon (CN Montmuzard Tr 3)	Construction de 21 logements
N°5	91 rue du Général Fauconnet-Dijon (Réhab)	Réhabilitation de 04 logements
N°5-6	26 rue des grands champs-Dijon (Réhab)	Réhabilitation de 33 logements
N°5-6	19 rue Alphonse Legros-Dijon (Réhab)	Réhabilitation de 06 logements
N°5-6	rue 26ème Dragons-Dijon	Réhabilitation de 06 logements
N°5-6	3 rue de Chatillon-Dijon	Réhabilitation de 06 logements
N°5-6	1-7 rue de la Maladière-Dijon	Réhabilitation de 12 logements

▪ **Caractéristiques des lignes de prêt :**

Ligne du prêt N° 1 : PLUS

Montant de la ligne du prêt : 3 759 376 euros

Durée : 40 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 2 : PLUS foncier

Montant de la ligne du prêt : 1 478 822 euros

Durée : 50 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 3 : PLAI

Montant de la ligne du prêt : 1 742 183 euros

Durée : 40 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 4 : PLAI foncier

Montant de la ligne du prêt : 532 269 euros

Durée : 50 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 5 : PAM

Montant de la ligne du prêt : 462 793 euros

Durée : 25 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
+ 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du prêt N° 6: PAM éco-prêt

Montant de la ligne du prêt : 864 000 euros

Durée : 25 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- 0,25 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0,5 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité limitée (DL)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.